



Le Plan Local d'Urbanisme

Lettre d'information n°3 - Mai 2009

Suite à la concertation des Mazéiais, par le biais d'ateliers de réflexion en fin d'année 2008, la commission Aménagement du Territoire a élaboré le PADD - Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la commune. Cette lettre n'en est qu'un résumé succinct. La version définitive du PADD sera débattue lors du Conseil Municipal du lundi 6 juillet 2009.

Vous trouverez un compte rendu plus détaillé à la mairie ou sur www.ville-maze.fr. Vous avez jusqu'au 4 juin pour déposer vos remarques sur le registre prévu à cet effet en mairie ou par e-mail : urbanisme@ville-maze.fr

Qu'est ce que Le PADD ?

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable - PADD - est l'expression du projet politique de la commune en matière d'urbanisme, d'aménagement et d'environnement.

Il exprime des orientations, des souhaits et des objectifs pour le développement urbain, économique, démographique... de la commune dans un souci d'intérêt général et de développement durable.

Le PADD est élaboré à partir :

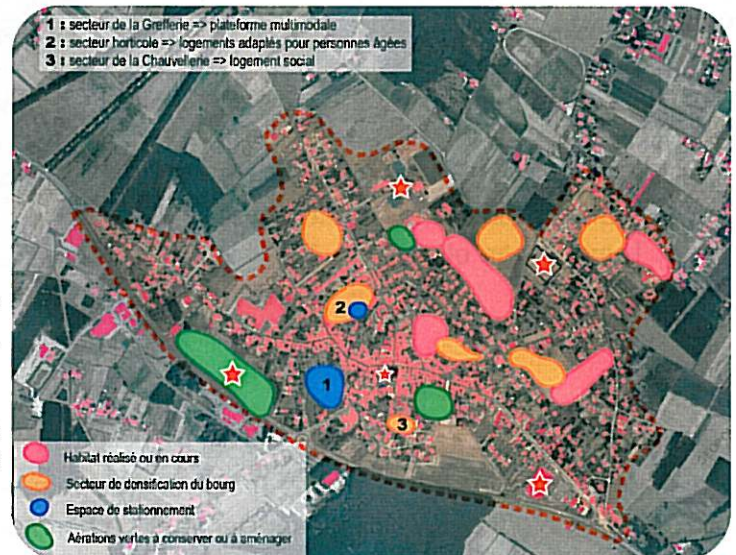
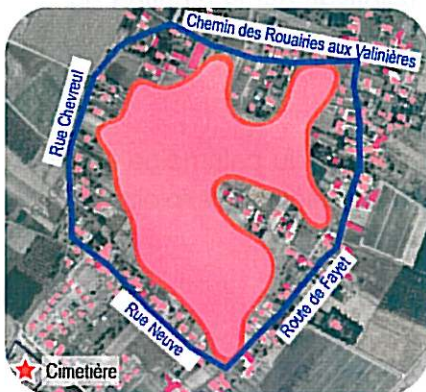
- des éléments débattus, réfléchis et proposés lors des différentes réunions de concertation avec la population
- des souhaits et des positions du Conseil Municipal
- des éléments s'imposant à la commune (zones inondables, monument historique...)

L'Habitat

Favoriser prioritairement et majoritairement le développement du bourg où sont localisés les principaux pôles d'équipements, de commerces et de services.

A l'intérieur du bourg

- Redéfinir certains secteurs stratégiques du centre-bourg : secteur de la Grefferie, secteur horticole rue des écoles, secteur de la Chauvellerie...
- Réserver des espaces pour des aménagements paysagers, de petites aires ponctuelles de stationnement ou de liaisons douces pour piétons et vélos...



En continuité du bourg

L'extension du bourg est envisagée vers le nord : par exemple, **développement entre la rue Neuve et le Chemin des Rouairies aux Valinières.**

Les équipements

Anticiper les futurs besoins de la commune en affirmant les pôles d'équipements actuels : centre bourg et plateau sportif.

Engager une réflexion intercommunale pour les équipements nécessitant des travaux importants ou pour les activités qui peuvent être mutualisées.

Création de liaisons douces entre ces pôles d'équipements.

Activités artisanales et industrielles

Favoriser l'implantation de nouvelles activités sur la commune en limitant les nuisances inhérentes à de telles activités.

Réalisation d'une nouvelle zone d'activité " les champs de l'Ormeau " (vers rue Grollay) - déjà prévue dans le précédent Plan d'Occupation des Sols.

Activités commerciales et services

Créer une véritable dynamique commerciale sur la commune en limitant la dispersion de l'offre sur le territoire.

Création d'une zone commerciale sur le secteur de la Macheferrière.

Activités agricoles

Protéger la vocation agricole des terres exploitées et des bâtiments liés à une exploitation.

Permettre la mise en place d'un dispositif de serres-relais susceptible d'encourager et de favoriser l'installation de nouveaux exploitants.

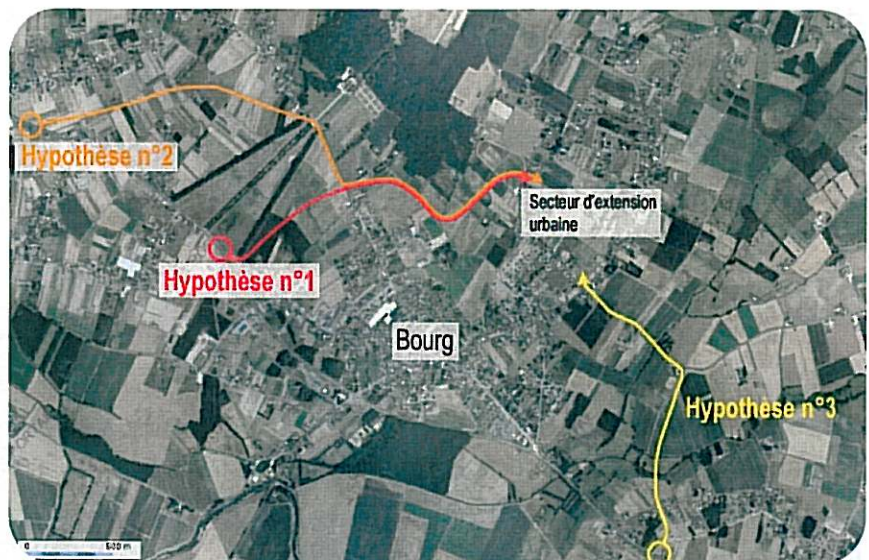
Les déplacements

Hiérarchiser et équilibrer les déplacements automobiles afin de désengorger le centre bourg.

Etablir un plan de circulation.

- **Création d'une plateforme multimodale proche du bourg (lieu de stationnement - voiture, bus, vélos - pour le co-voiturage/ parking-relais)**
- **Création d'une voie de délestage du centre-bourg.**

Des propositions ont été émises.
L'une d'entre elles devra être validée.



Le patrimoine

Patrimoine naturel

Protection du secteur de la Roche (point de vue remarquable), du secteur des Valinières (boisement), du périmètre de protection du point de captage d'eau potable de Congland, de la vallée de l'Authion, du Couasnon et du vieil Authion.

Patrimoine bâti

Protection du patrimoine archéologique, des éléments bâtis majeurs (château de Montgeoffroy, et Moulin de la Roche...). Préservation de la cohérence de certains patri-

moines bâtis : coeur du bourg, rue Bretault, Val d'Authion... Les bâtiments abritant les jeux de boules de fort seront recensés et pourront être valorisés par la création de nouvelles activités, sous certaines conditions.

Patrimoine agricole

Pérenniser l'unité et la cohérence du patrimoine agricole. Affirmer la vocation agricole des sièges d'exploitation.

Cette lettre n'est qu'un résumé succinct du PADD. Vous pouvez retrouver un compte rendu plus détaillé à la mairie ou sur www.ville-maze.fr rubrique urbanisme, n'hésitez pas à déposer vos remarques.